

Jean-Patrice Lacam

"The Norm of Reciprocity". Contribution d'A. W. Gouldner à l'histoire de la sociologie américaine

In: Genèses, 8, 1992. pp. 155-168.

Citer ce document / Cite this document :

Lacam Jean-Patrice. "The Norm of Reciprocity". Contribution d'A. W. Gouldner à l'histoire de la sociologie américaine. In: Genèses, 8, 1992. pp. 155-168.

doi: 10.3406/genes.1992.1129

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1992_num_8_1_1129



"The Norm of Reciprocity"

La contribution d'A. W. Gouldner à l'histoire de la sociologie américaine

Jean-Patrice Lacam





- 1. New York, Basic Books, 1970.
- 2. Pour un aperçu synthétique de l'œuvre sociologique d'Alvin Ward Gouldner, on pourra consulter les volumes 10 (n° 2, 1981) et 11 (n° 6, 1982) de la revue *Theory and Society*.
- 3. L'article est paru dans American Sociological Review, vol. 25, n° 2, 1960.
- 4. Dont n'est publiée ici que la seconde partie [NdlR].

LVIN WARD GOULDNER (1920-1980) était l'une des figures historiques de La sociologie « radicale » américaine, sociologie qui, comme on sait, se constitua à la fin des années 1960 en opposition au paradigme dominant de l'époque, à savoir le fonctionnalisme. A ses débuts, Gouldner est un sociologue empiriste (a professional sociologist) qui fait sienne l'analyse fonctionnelle. Il s'inscrit dans la sociologie officielle. Ses premiers travaux consacrés aux organisations bureaucratiques, travaux qu'il traitera par la suite avec dédain, ont nourri la réflexion des sociologues de l'analyse stratégique. Théoricien « radical » de la sociologie, il le devient officiellement en 1970 lorsque paraît The Coming Crisis of Western Sociology¹, un ouvrage dans lequel il définit sa sociologie réflexive (une sociologie de la connaissance sociologique) et où il procède à l'analyse critique de la sociologie américaine à travers celle du système parsonien². En 1974, ce sera la création de la revue Theory and Society, au sous-titre explicite: "Renewal and Critique in Social Theory". Cela dit, le changement de cap dans sa trajectoire intellectuelle, Gouldner l'avait amorcé dix ans auparavant dans un article fameux intitulé "The Norm of Reciprocity: A Preliminary Statement³". C'est notre traduction de ce grand document⁴ de l'histoire de la sociologie que l'on propose ici.

"The Norm of Reciprocity" est un texte qui mérite doublement le titre de grand document. D'abord, parce qu'il représente l'un des tout premiers examens critiques de la théorie fonctionnaliste et qu'en cela il annonce, au-delà de la radicalisation de la pensée de son auteur, la rupture future de la sociologie américaine (The Coming Crisis). Il est reproché à Talcott Parsons – ce n'est pas rien – de faire une analyse transactionnelle (non sociologique) de la réciprocité et de confondre celle-ci avec la complémentarité. Quant à Robert Merton, il est critiqué pour sa façon « does not seem entirely satisfactory » (insatisfaisante) de régler

la question des « survivances ». Il n'est donc pas exagéré de dire que « l'esprit rebelle de Columbia⁵ », dont Gouldner se réclamera encore quelques jours avant sa mort, souffle déjà sur "The Norm of Reciprocity". Même si, au demeurant, il s'agit d'un texte écrit par un fonctionnaliste soucieux d'améliorer les performances scientifiques du paradigme qui est encore le sien. Mais ce n'est pas tout. Certaines pages nous signalent l'intérêt que Gouldner commence à porter à la sociologie de la connaissance. C'est particulièrement vrai de celles où il se demande pour quels motifs (scientifiques ou idéologiques ?) ses collègues américains ont banni de leur vocabulaire le concept d'exploitation.

Ce titre est aussi mérité parce que cet article a fait progresser de façon significative la réflexion sur l'échange social, en particulier en donnant de celui-ci une interprétation véritablement sociologique. Et cela alors même que l'explication de type psychologique, en termes d'intérêt individuel et de calcul coûtbénéfice, était dominante. C'est d'ailleurs de là, bien plus que de la critique constructive de la théorie fonctionnelle qu'il contient, que l'essai de Gouldner a tiré et tire encore aujourd'hui sa célébrité. Surtout, disons-le, de ce côté-ci de l'Atlantique où "The Norm of Reciprocity" a plus « accroché » les politistes et les ethnologues que les sociologues.

Réflexion sur le fonctionnalisme avant d'être un texte sur l'échange social, "The Norm of Reciprocity" contient quelques phrases clés qui enseignent sur le but et la démarche d'Alvin Gouldner. Des phrases qui nous font penser que sa volonté de travailler à une meilleure compréhension de l'échange social est secondaire par rapport à celle qu'il a de faire progresser la sociologie fonctionnaliste. Définir la réciprocité, émettre une hypothèse sur sa mécanique (formuler la norme), identifier ses fonctions sociales, sont pour Gouldner des objectifs intermédiaires. Son but final étant de solutionner des problèmes que



- 5. C'est de l'université de Columbia que partira, en 1968, la fronde contre la sociologie instituée (congrès de l'American Sociological Association, Boston, août 1968).
- 6. C'est le cas de Marcel Mauss et de Bronislaw Malinowski. On s'étonnera, en passant, du peu de cas qui est fait de l'œuvre de Mauss (de son *Essai sur le don*) dans la réflexion de Gouldner.
- 7. "A Structural Theory of Social Exchange", Acta Sociologica, no 3, 1973.
- 8. Age de pierre, âge d'abondance, Paris, Gallimard, 1976.

le fonctionnalisme élude faute de pouvoir les résoudre. Celui de la genèse des systèmes sociaux, par exemple. On peut résumer ces phrases clés en deux énoncés complémentaires: a) la théorie fonctionnelle a besoin pour progresser de se doter d'une hypothèse sur la réciprocité; b) cette hypothèse doit rejeter l'idée que c'est la reconnaissance et/ou l'intérêt qui assurent automatiquement le retour de la chose reçue. Toute l'économie de "The Norm of Reciprocity" est contenue dans ces deux énoncés.

L'analyse fonctionnelle, révèle Alvin Gouldner, prend en compte – depuis toujours et sans toutefois en avoir conscience - la question de la réciprocité. C'est d'ailleurs, nous dit-il, cette prise en compte qui donne à ce paradigme sa véritable capacité explicative. Ainsi, si l'on veut expliquer la pérennité d'un élément du système social, on ne peut pas se contenter de dire - comme le font sans se poser plus de questions les fonctionnalistes – qu'il se maintient parce qu'il est fonctionnel pour un autre élément ou pour le système tout entier. Ce qui assure sa persistance, ce sont les prestations qu'il reçoit en retour des services rendus. C'est donc la réciprocité qui fournit l'explication. En conséquence, l'analyse fonctionnelle doit engager une réflexion sur la réciprocité. Et donc se doter, d'une part, d'une définition et, d'autre part, d'une interprétation sociologique du mécanisme de la réciprocité.

"The Norm of Reciprocity" représente un pas décisif dans la conceptualisation de la réciprocité.

Alvin Ward Gouldner ne découvre pas la réciprocité. Comme il le dit en début d'article, c'est une question que tous les *masters* de la sociologie – toutes traditions sociologiques confondues – ont abordée, et même approfondie pour certains d'entre eux⁶, à un moment donné de leurs œuvres respectives. Cela dit, lorsque, à son tour, à la fin des années 1950, il s'intéresse au sujet, le travail de conceptua-

lisation est à faire. Après la parution de son article, cela reste toujours vrai, mais plusieurs points sont désormais clarifiés. En premier lieu, la réciprocité est bien distinguée de la complémentarité. En deuxième lieu, Gouldner propose des modes de classement pour ranger les divers cas de réciprocité. Après la définition, la taxinomie. Ces typologies ont été reprises par de nombreux auteurs et, comme l'espérait sans doute Alvin Gouldner en rédigeant son article, elles ont été améliorées. La réciprocité négative a ainsi été subdivisée par Burns⁷ en deux catégories : l'exploitation mutuelle (chaque partenaire cherche à tirer le maximum de l'autre en donnant le moins possible) et l'hostilité mutuelle (chaque partenaire cherche à faire du tort à l'autre). De même, on trouve chez Marshall Sahlins⁸ – côté réciprocité positive cette fois - un pôle de la réciprocité généralisée et un pôle de la réciprocité équilibrée. La réciprocité généralisée règle les échanges entre proches parents et, de fait, les conditions du retour de la chose reçue (délai, nature, valeur) ne sont pas strictes. C'est le contraire pour la réciprocité équilibrée qui s'applique à des transactions entre partenaires socialement éloignés. Comparé aux articles plus récents sur le sujet, "The Norm of Reciprocity" indiscutablement est un texte pionnier. Toutes les questions centrales de la problématique de l'échange social y sont posées en des termes clairs. Qu'il s'agisse de la question de l'équivalence, de celle de la dépendance entre les partenaires, de celle de l'exploitation, ou encore de celle de la réciprocité négative.

"The Norm of Reciprocity" contient une analyse véritablement sociologique de la réciprocité où Gouldner va bien au-delà d'un simple travail de définition et de classement. Ainsi s'interroge-t-il sur le mécanisme qui pousse les hommes à rendre. S'agit-il de la reconnaissance? Ne tombons pas dans un optimisme béat, nous conseille-t-il, « people are more ready to receive than to give benefits ». Est-ce

alors l'intérêt, résultat de la dépendance mutuelle dans laquelle se trouvent les hommes du fait de la division du travail social, qui constituerait le moteur de la réciprocité ? En partie, mais en partie seulement. Pour Gouldner, ce qui assure - avant tout - le retour de la chose reçue, c'est le respect d'une norme morale. C'est le respect de la norme de réciprocité (à ne pas confondre avec le respect d'une obligation statutaire ou contractuelle). Comme toute norme sociale, la norme de réciprocité ne fait qu'édicter un principe, orienter un comportement. Elle dit: « Il faut rendre. » Elle ne dit pas comment il faut rendre (combien ? quand ? à qui ?). Tout l'intérêt de cette hypothèse - déjà présente, mais de manière confuse, chez Durkheim et Malinowski – c'est de fournir de la réciprocité une explication de type sociologique (et non plus psychologique ou économique). Le social est enfin pris en compte dans l'analyse de l'échange du même nom.

En bon fonctionnaliste qu'il est encore en 1960, Alvin Gouldner cherche à identifier les fonctions remplies par la norme (lorsqu'elle s'applique à la réciprocité positive). Il en repère deux : une fonction de stabilisation de l'échange social (Stabilizing mechanism) et une fonction d'initiation de l'échange (Starting mechanism). Sa capacité à faire durer l'échange social entre deux partenaires, et, audelà, à stabiliser – par composition – la société dans son ensemble, la norme de réciprocité la doit d'abord à sa souplesse. « Étant vague, la norme peut s'appliquer à d'innombrables transactions, fournissant ainsi une sanction morale souple à des transactions qui autrement ne seraient pas régulées par des obligations statutaires spécifiques. » Ensuite, la norme fait office, dans les échanges qui quant à eux sont définis par des règles précises, de seconde ligne de défense (« a second-order defense of stability ») contre les risques de défection. Invoquer la norme générale de réciprocité, écrit Alvin Gouldner, constitue un mode de justifi-



^{9.} C. Lemert, P. Piccone, "Gouldner's Theoretical Method and Reflexive Sociology", *Theory and Society*, vol. 11, no 6, 1982.

cation des exigences les plus pratiques de respect des obligations statutaires. » La norme a donc pour effet de stabiliser aussi bien les échanges non réglés que les échanges avec contrat. Enfin, la norme de réciprocité pose des limites à l'exploitation des dominés. Les dominants ne peuvent pas prendre sans être tenus de donner à leur tour. La norme empêche alors les inégalités d'atteindre le point critique à partir duquel elles peuvent devenir socialement perturbatrices.

C'est, à notre avis, avec la fonction d'initiation (d'initialisation en langage moderne), que Gouldner arrive le mieux à nous convaincre de l'existence d'une norme de réciprocité. Voyons cela de plus près. A la question: « pourquoi rend-on? », la réponse utilitariste vaut bien celle en termes de norme sociale. Celui qui a reçu sait ce qu'il peut perdre de ne pas rendre. Le cycle de l'échange est engagé et, de ce fait, le calcul d'opportunité est faisable. Mais, à la question : « pourquoi accepte-t-on de commencer un échange? » (alors que n'existe encore aucune donnée pour juger de son intérêt), seule la thèse de Gouldner apporte une réponse valable. Pour initier un cycle d'échange, autrement dit pour accepter de donner en premier, il faut avoir l'assurance que celui qui va recevoir rendra. Or, cette assurance, c'est la norme de réciprocité qui la donne. Cette norme sécurise le premier offreur dans la mesure où elle rend le comportement d'Alter relativement prévisible. Ego donne car il sait qu'Alter est tenu par une norme morale de retourner le don. On est donc tenté de dire, dans un raccourci, que si la norme de réciprocité n'existait pas, l'incertitude serait telle que l'échange social ne pourrait jamais s'enclencher.

Dans "The Norm of Reciprocity", Gouldner ne traite que des conséquences fonctionnelles de l'obligation de rendre. Les effets perturbateurs de la norme de réciprocité sur les systèmes sociaux, s'ils sont envisagés à plusieurs reprises, ne font l'objet d'aucune analyse approfondie de sa part. De même, il nous est impossible de savoir s'il voit une quelconque fonctionnalité dans la réciprocité négative. C'est là que sa réflexion atteint ses limites, qu'elle manque sans doute d'originalité et de radicalisme par rapport aux travaux antérieurs qui associent systématiquement la réciprocité au maintien de l'ordre social. Pour tout dire, on aurait aimé qu'Alvin Gouldner soit, jusqu'à la dernière ligne de son texte, celui, qui « voyait ce qu'il fallait voir et disait ce qu'il fallait dire bien avant les autres⁹ ». Mais n'estce pas trop demander? "The Norm of Reciprocity" est, ne l'oublions pas, un texte de transition dans l'œuvre sociologique de son auteur.

La norme de réciprocité : un exposé préalable*

Alvin W. Gouldner

Université Washington de Saint-Louis

La norme de réciprocité

[...] Contrairement à certains relativistes culturels, on peut émettre l'idée qu'il existe une norme universelle de réciprocité. Comme l'a déclaré Westermarck, « rendre un bienfait, ou manifester de la reconnaissance à l'égard de celui qui l'a accordé, est sans doute partout, dans certaines circonstances au moins, considéré comme un devoir 40 ». Une norme de réciprocité est, je pense, une composante culturelle aussi importante et aussi universelle que le tabou de l'inceste, bien que, comme lui, ses formulations concrètes puissent varier dans le temps et dans l'espace.

Plus précisément, j'avance qu'une norme de réciprocité, dans sa forme universelle, réunit deux exigences minimales: 1. les gens doivent aider ceux qui les ont aidés, et 2. les gens ne doivent pas nuire à ceux qui les ont aidés. Génériquement, on peut concevoir la norme de réciprocité comme un élément présent dans tous les systèmes de valeurs et on doit la compter au nombre des « principales composantes » universellement présentes dans les codes moraux (la tâche du sociologue, à cet égard, est comparable à celle du physicien qui cherche à identifier les particules élémentaires de la matière, les conditions qui les font varier, et les relations qui les lient entre elles). Faire l'hypothèse qu'une norme de réciprocité est universelle, ce n'est pas, bien entendu, affirmer qu'elle est inconditionnelle. L'inconditionnalité irait en effet à l'encontre de l'idée de base qui fonde la norme de réciprocité et selon laquelle les obligations sont contingentes, c'est-à-dire qu'elles répondent aux bienfaits dispensés par autrui. De plus de telles obligations de remboursement dépendent de la valeur accordée au bienfait reçu. La valeur du bienfait et par suite celle de la dette sont proportionnelles et sensibles – entre autres – à l'intensité du besoin du destinataire au moment où le bienfait a été dispensé (« un ami dans le besoin... »), aux moyens du bienfaiteur (« il a donné malgré la faiblesse de ses ressources »), aux motivations de celui qui donne (« sans penser au profit »), et à la nature des contraintes réelles ou imaginaires (« il a donné de son propre gré »). Ainsi les obligations imposées par la norme de réciprocité peuvent varier suivant les positions qu'occupent les participants à l'intérieur de la société.

De la même manière, cette norme fonctionne différemment, jusqu'à un certain point, dans des cultures différentes. Aux Philippines, par exemple, le système du compadre traverse et pénètre la politique, l'économie et les autres sphères institutionnelles. Les compadres sont liés par une norme de réciprocité. Si, par exemple, un homme paye au moment opportun les honoraires médicaux dus par son compadre, ce dernier se verra dans l'obligation d'aider le fils du premier à trouver un emploi dans l'administration. Ici, le fait que la norme de réciprocité gouverne toutes les relations, humanisant de ce fait l'impersonnalité bureaucratique, est relativement légitime, officiel et efficace. Aux États-Unis, toutefois, de telles pratiques sont très rares, en partie parce que les relations amicales sont moins institutionnalisées. Cela dit, même dans les bureaucraties de ce pays de telles pratiques sont endémiques, même si elles sont moins légitimes

^{*} Des passages de cet article ont été présentés, en septembre 1959, lors de l'assemblée annuelle de l'Association américaine de sociologie. L'auteur est redevable envers Robert K. Merton, Howard S. Becker, John W. Bennet, Louis Schneider et Gregory Stone pour la lecture qu'ils ont bien voulu faire de la première ébauche de ce texte. Pour l'auteur, il n'y a pas de « réciprocité » suffisante pour les remercier de leurs suggestions aussi nombreuses que pertinentes.

^{40.} Edward Westermarck, *The Origin and Development of the Moral Ideas*, vol. 2, London, Macmillan, 1908, p. 154.

et moins officielles. La « culture dominante » n'impose pas aux relations d'amitié, de voisinage et de parenté, mais malgré cela, notre norme est habituellement présente dans la structure de la culture latente ou de « substitution » qui s'exprime dans les secteurs institutionnalisés américains même les plus rationalisés.

Dans des discussions sur la norme de réciprocité, par ailleurs très différentes les unes des autres, on trouve une même idée très importante. Certains auteurs, il s'agit plus précisément d'Homans, de Thurwald, de Simmel et de Malinowski, affirment ou tout au moins laissent entendre que la norme de réciprocité stipule que le montant du remboursement doit être « à peu près équivalent » à ce qui a été reçu. Le problème de l'équivalence est un problème délicat, mais très important. Se demander s'il existe une norme de réciprocité exigeant spécifiquement l'équivalence dans le remboursement c'est se poser une question de nature empirique. Comme est aussi de nature empirique la question qui consiste à se demander si cette norme est distincte ou si elle fait partie d'une norme plus générale qui simplement (sans d'autres précisions) stipule de rendre aux bienfaiteurs. En toute logique, et donc avant d'aborder les problèmes empiriques, il faut s'interroger sur le sens à donner au mot équivalence dans la norme première de réciprocité équivalente.

L'équivalence peut prendre au minimum deux formes, sa signification sociologique et sa signification psychodynamique peuvent être parfaitement distinctes. Dans le premier cas, celui de la réciprocité hétéromorphique, l'équivalence peut signifier que les choses échangées peuvent être de nature différente mais qu'elles doivent être de valeur égale, valeur qui est définie par les partenaires de l'échange. Dans le second cas, celui de la réciprocité homomorphique, l'équivalence peut vouloir dire que les échanges doivent être concrètement semblables, ou de formes identique, tant au niveau des choses échangées que des circonstances de l'échange. Dans la première situation, l'équivalence commande « un prêté pour un rendu ».; dans la seconde, elle commande « un rendu pour un rendu ». Historiquement, on trouve la plus importante expression de la réciprocité homomorphique dans les normes de réciprocité négative, c'est-à-dire, dans la vengeance où l'on ne rend pas des bienfaits mais des préjudices, le meilleur exemple de cette réciprocité nous est fourni par la lex talionis⁴¹.

On doit souligner enfin que l'équivalence dont nous venons de parler repose sur une définition des échanges qui est celle des acteurs en situation. Il s'agit là assurément d'une position assez différente de celle qui consiste à dire que les choses échangées par les gens seront dans le long terme « objectivement » d'une valeur égale, comme des économistes et d'autres spécialistes des sciences sociales en ont fait la mesure. Ici, encore, la pertinence de ces distinctions conceptuelles sera en fin de compte établie empiriquement. Peut-on, par exemple, trouver des normes de réciprocité qui exigent l'équivalence en valeur et qui en même temps se distinguent empiriquement des normes qui réclament que le contre-don soit concrètement semblable au don? De telles normes sont-elles unidimensionnelles ou multidimensionnelles? De même, seule la recherche empirique peut permettre de savoir s'il existe une norme de vengeance dans tout groupe donné, si cette norme est symétriquement opposée à la norme de réciprocité ou s'il s'agit au contraire d'une norme particulière et indépendante de la norme de réciprocité. Ces distinctions conceptuelles ont seulement pour objectif de suggérer quelques pistes de recherche et leur valeur est surtout indicative 42.

- 41. Le fait que Piaget en ait parlé comme d'un cas de « réciprocité » est significatif des problèmes terminologiques que nous rencontrons dans ce domaine. Par exemple, « la réciprocité est si importante aux yeux de l'enfant qu'il l'appliquera même quand pour nous cela semble frôler la vengeance primaire ». J. Piaget, *The Moral Judgment of the Child*, New York, Harcourt, Brace, 1932, p. 216.
- 42. La formule « approximativement » équivalente mériterait une discussion plus approfondie. L'usage du terme « approximativement » indique, d'une part, qu'un certain éventail de comportements concrets sera considéré par les acteurs comme conforme à la norme de réciprocité et, d'autre part, que plus d'un contre-don spécifique sera accepté et jugé comme équivalent. La norme de réciprocité en tant qu'équivalence est comme la grande majorité des normes admettant une gamme variée de réponses. L'exigence de l'équivalence parfaite serait un

La réciprocité et les systèmes sociaux

Comme nous l'avons déjà dit, les sociologues ont parfois confondu la notion de complémentarité avec celle de réciprocité et ils ont eu, ces derniers temps, tendance à focaliser leur intérêt sur la première de ces deux notions. Ceci s'explique sans doute par le rôle important que joue la complémentarité dans le maintien de la stabilité des systèmes sociaux. En clair, si ce qu'une partie considère comme étant son droit est accepté par l'autre partie comme étant son devoir, alors leur relation sera plus stable que celle où l'autre partie ne voit pas les choses ainsi. Mais si l'effet stabilisateur de la complémentarité constitue le fondement de sa signification théorique, alors c'est la même chose pour la réciprocité. La réciprocité n'a pas, par rapport à la complémentarité, un rôle moindre dans le maintien de la stabilité des systèmes sociaux.

Notons qu'il y a au moins deux cas, et non un seul, dans lesquels la complémentarité peut se rompre. Dans l'un des cas, Alter peut refuser de reconnaître les droits d'Ego ainsi que ses propres devoirs. Dans l'autre cas, Ego peut ne pas considérer comme des droits ce qu'Alter reconnaît comme des devoirs. Le premier cas est habituellement jugé comme le plus fréquent empiriquement et comme le plus significatif théoriquement. Le fait que cela soit perçu comme allant de soi révèle la présence de postulats implicites sur la nature humaine. Cela semble supposer, comme le pense Aristote, que les individus sont plus enclins à recevoir qu'à donner. En résumé, cela pose comme principe de base une tendance fréquente appelée « égoïsme », un souci important (mais non exclusif) de satisfaire ses propres besoins.

Ce postulat ou un postulat assez proche paraît parfaitement réaliste et se justifie au niveau empirique. Il ne peut y avoir de théorie sociologique méthodique digne de ce nom qui recule devant le problème; et vraiment, c'est l'une des grandes qualités de l'œuvre de Parsons que de s'être attaquée au problème de l'égoïsme. Cela dit, la solution qu'il propose semble sans issue parce qu'en se focalisant sans retenue sur le problème de la complémentarité il a été conduit à négliger la réciprocité. Si les postulats sur les dispositions égoïstes de l'homme sont valables, une complémentarité des droits et des obligations devrait être exposée à une tension durable, dans laquelle chaque partie est plus activement préoccupée de défendre ou d'étendre ses propres droits plutôt que ceux des autres. Il n'y a rien de tel dans la seule complémentarité pour contrôler l'égoïsme.

Une issue peut être trouvée si l'on pose comme principe que la socialisation fait intérioriser simultanément aux individus les droits et les devoirs complémentaires, avant leur intégration totale et active au système social. A supposer que le processus de socialisation se déroule parfaitement ainsi que l'intériorisation des droits et des devoirs, il reste tout de même à régler le problème du mécanisme qui soutient et renforce ces devoirs et obligations après l'intégration des individus au système social. Le concept de complémentarité prend les attentes mutuellement compatibles comme une donnée; il n'explique et ne peut expliquer comment ces attentes sont maintenues une fois qu'elles sont établies. Pour cela, nous devons envisager les processus de réciprocité parce que ceux-ci, contrairement à la complémentarité, mobilisent en fait des motivations égoïstes et les canalisent pour maintenir le système social. L'utilitarisme benthamien a compris depuis longtemps que l'égoïsme peut pousser une partie à répondre aux attentes de l'autre, puisqu'en faisant cela elle pousse l'autre à rendre et donc à satisfaire ses propres attentes. Comme pourrait le faire remarquer Max Gluckman avec le penchant qu'on lui connaît pour le paradoxe hégélien, il y a de l'altruisme dans l'égoïsme, permis par la réciprocité.

fardeau, même pour l'individu le micux disposé à se conformer à la norme de réciprocité, et en plus elle provoquerait des tensions endémiques. Inversement, une notion d'équivalence « approximative », à laquelle les individus adhèrent, permet de se conformer plus aisément à la norme et peut constituer un des mécanismes de renforcement de cette norme. Cela dit, le fait d'admettre la nécessité d'une équivalence « approximative » ne doit pas faire oublier qu'il peut exister une norme de réciprocité particulière exigeant l'équivalence parfaite. Ce serait un trait distinctif de cette norme qui ne devrait pas plus être dissimulé par la référence à un équivalent « approximatif » que ne devrait l'être le contenu distinctif d'une autre norme par le fait qu'une gamme variée de comportements serait acceptée par ceux qui adhèrent à cette norme.

En outre, la croyance en l'existence de la réciprocité peut s'exprimer ainsi : « les gens aideront plutôt ceux qui les aident ». De même, la norme de réciprocité stipule que les gens devraient aider ceux qui les aident et que, par conséquent, ceux à qui vous avez prodigué votre aide sont dans l'obligation de vous aider. La conclusion est claire : si vous voulez être aidé par d'autres, vous devez les aider ; de fait, il est opportun et pas seulement correct de respecter les droits statutaires d'autrui et de se conformer à la norme générale. C'est à la fois la croyance à l'existence de la norme de réciprocité et la norme elle-même qui mobilisent les motivations égoïstes au service de la stabilité du système social⁴³.

Une analyse complète des modalités par lesquelles l'ensemble du réseau des réciprocités participe au maintien des systèmes sociaux demanderait une étude, d'une part, des liens entre les éléments de ce réseau et, d'autre part, des relations que ces éléments entretiennent avec d'autres propriétés générales des systèmes sociaux. Il n'y a pas la place ici pour une analyse d'une telle ampleur. Aussi, dans les lignes qui suivent, je me contente d'examiner une partie de ce réseau, à savoir, la norme généralisée de réciprocité, et j'explique comment celle-ci contribue à la stabilité du système social.

Si, à la suite de Parsons, nous supposons que les systèmes sociaux sont stables dans la mesure où Ego et Alter se conforment à leurs attentes mutuelles, nous nous heurtons au problème de savoir pourquoi les hommes retournent les bienfaits. Parsons avance qu'une fois qu'une relation d'échange stable de bienfaits est établie, le système s'autoperpétue; vraisemblablement, sans avoir besoin de mécanismes spécialisés pour le maintenir. Dans la mesure où cette thèse n'est pas postulée simplement par analogie avec le principe d'inertie en physique, la réciprocité est apparemment expliquée par Parsons, mais aussi par Homans, comme le produit du développement d'un cycle bénéfique de renforcement mutuel. Autrement dit, la conformité d'Ego aux attentes d'Alter renforce la conformité d'Alter aux attentes d'Ego, et ainsi de suite.

Cette explication transactionnelle de la réciprocité est particulièrement déroutante venant de Parsons puisque c'est quelqu'un qui souligne souvent, mais pas dans ce cas, le rôle des valeurs collectives dans l'équilibre des systèmes sociaux. Dans la mesure où ici la question n'est pas seulement la question d'ordre général sur la conformité des hommes aux attentes des autres, mais plutôt celle, bien plus spécifique, sur le retour des bienfaits, un élément de réponse pourrait se trouver dans le partage d'une même norme morale. En bref, notre thèse est que la réciprocité n'est pas seulement motivée par le plaisir qu'Ego a donné à Alter, mais également par le fait qu'Alter a intégré une norme de réciprocité spécifique qui moralement l'oblige à satisfaire ceux qui l'ont satisfait. Partant de là, la norme de réciprocité constitue un mécanisme concret et spécial qui participe à l'équilibre de tout système social.

Pourquoi une telle norme serait-elle nécessaire? Pourquoi des calculs d'opportunité ne suffiraient-ils pas à motiver les gens pour qu'ils se conforment aux attentes d'autrui, les poussant ainsi à passer entre eux des accords? Un axe majeur de la présente analyse montrerait assurément les potentialités destructrices des inégalités de pouvoir. Quand les inégalités de pouvoir sont très nettes, les motivations égoïstes peuvent chercher à obtenir des bienfaits sans avoir à les retourner (on notera que Parson néglige de définir la situation de pouvoir dans son modèle de base de l'équilibre Ego-Alter). La situation est alors propice à la rupture de la réciprocité ainsi qu'au développement d'un système d'exploitation perturbateur. La norme de réciprocité, cependant, pousse à retourner les bienfaits même quand les inégalités de pouvoir favorisent l'exploitation. Ainsi, la norme protège les puissants contre les tentations liées à leur statut social; elle motive et régule la réciprocité en tant que type d'échange, freinant ainsi l'émergence des rapports

43. Je suppose que l'on peut avoir deux attitudes différentes à l'égard de cette transmutation du métal commun de l'égoïsme. On peut déplorer la situation et dire avec Eliot : « La dernière tentation est la plus grande trahison ; Faire la chose juste pour la mauvaise raison. » Ou on peut faire sienne la vision plus ancienne mais peut-être sociologiquement plus exacte qu'ici, encore une fois, « les vices privés font les profits publics » et constituent un fondement indispensable à l'autorégulation spontanée des systèmes sociaux.

d'exploitation qui saperaient le système social et les accords de pouvoir qui rendent possible l'exploitation⁴⁴.

Comme nous l'avons vu, Parsons affirme avec force que la stabilité des systèmes sociaux provient pour une large part de la conformité des attitudes des partenaires aux attentes respectives, particulièrement lorsqu'ils remplissent leur devoir l'un envers l'autre. Cette affirmation aborde un point central concernant la conformité et la déviance, les degrés et les formes de l'une et de l'autre. Il semble probable que plus les individus remboursent leurs dettes sociales et plus la société est stable. Mais ici, il n'y a pas que la conformité et la déviance qui sont à l'œuvre.

L'idée du réseau de réciprocité nous conduit à aborder la dimension historique ou génétique de l'interaction sociale. Malinowski, par exemple, dans sa discussion sur la circulation de la Kula, note avec soin que les cadeaux offerts ne sont pas retournés immédiatement et que le remboursement peut prendre jusqu'à un an. Quelle est la signification de ce délai? C'est une période qui est gouvernée par la norme de réciprocité à un double point de vue. En premier lieu, l'acteur accumule, mobilise, liquide ou stocke des ressources dans le but de procéder à un remboursement adéquat. En second lieu, c'est une période gouvernée par la règle qui stipule qu'on ne doit pas nuire à ceux qui nous ont aidés. C'est donc un temps pendant lequel les individus sont moralement contraints de manifester leur gratitude à leurs bienfaiteurs, ou tout au moins de rester en bons termes avec eux.

Dans la mesure où les hommes respectent cette règle de réciprocité, lorsqu'une partie offre quelque chose à une autre, cela donne naissance à une obligation. La donataire a désormais une dette envers le donateur, et il la conserve jusqu'au remboursement. Après avoir vu que l'interaction a une certaine durée, nous pouvons constater que la norme de réciprocité structure les relations sociales de telle sorte qu'entre le moment où Ego offre et celui où Alter rend, pèse l'ombre de la dette. Une bonne analyse de la dynamique de l'interaction sociale est donc nécessaire pour dépasser la question de la déviance ou celle de la conformité des obligations des parties entre elles. Une seconde dimension fondamentale doit être examinée de façon systématique, il s'agit de la période durant laquelle il reste une obligation à acquitter, durant laquelle les engagements pris doivent être remplis.

Ces obligations non encore honorées, tout autant que celles qui l'ont déjà été, contribuent largement à la stabilité des systèmes sociaux. Les créditeurs n'ont aucun intérêt à rompre les liens avec ceux qui ont d'importants devoirs envers eux. Les débiteurs n'ont pas plus intérêt à le faire car leurs créditeurs peuvent leur refuser un nouveau crédit social. De plus, il est moralement inconvenant, d'après la norme de réciprocité, de rompre les relations ou d'engager les hostilités avec nos créanciers.

Si cette conclusion est juste, alors nous ne devrions pas nous limiter à chercher les mécanismes qui obligent ou motivent les individus à remplir leurs devoirs et à payer leurs dettes. Nous devrions aussi trouver des mécanismes qui incitent les individus à rester socialement endettés les uns vis-à-vis des autres et qui interdisent le remboursement complet des dettes. Cela suggère une autre fonction remplie par l'obligation d'un remboursement seulement approximatif, obligation qui peut être comprise dans une des normes de réciprocité. Cela génère

44. Ce raisonnement est encore conforté si on suppose que la conformité régulière d'Ego aux attentes d'Alter peut éventuellement amener Alter à considérer que la conformité d'Ego est « acquise » et l'inciter à rendre moins par la suite. En résumé, la valeur de la conformité d'Ego peut suivre une spirale inflationniste dans laquelle ses derniers actes conformes ont moins de valeur que les plus anciennes, si on se réfère aux réciprocités qu'ils suscitent. Au fur et à mesure que les réciprocités ont tendance à décliner, le système social peut connaître une tension croissante, s'effondrer par apathie ou éclater dans un conflit. A cet égard, la norme générale de réciprocité peut agir comme un frein, ralentissant le déclin des réciprocités ou, tout au moins, les empêchant de décliner en deçà d'un certain niveau (inconnu), contribuant ainsi à la stabilité du système. Cette analyse es développée dans A. W. Gouldner, "Organizational Analysis", in R. K. Merton et al. (éds.), Sociology Today, New York, Basic Books, 1959, spécialement p. 423 et suivantes.

une certaine ambiguïté sur le fait de savoir si la dette a vraiment été soldée et cela crée, en plus, de l'incertitude quant à savoir qui est endetté par rapport à qui 45. Cependant, tout dépend de la conception commune de la rectitude morale du remboursement, qu'engendre la norme de réciprocité.

Il existe une autre façon pour la norme de réciprocité de participer à la conservation du système social, celle-ci est en rapport avec un attribut important de cette norme, à savoir, sa relative imprécision. A l'inverse des devoirs liés à des statuts particuliers et à l'image des autres normes générales, la norme de réciprocité n'exige pas des individus dont elle régule les comportements, des tâches spécifiques et uniformes. A la différence, par exemple, des devoirs statutaires qui incombent aux épouses américaines, elle ne les somme pas de cuisiner et de prendre soin des enfants. Au lieu de cela, les demandes concrètes changent beaucoup d'une situation à l'autre et varient en fonction des bénéfices que l'une des parties reçoit de l'autre.

Cette imprécision permet à la norme de réciprocité de remplir quelques-unes de ses plus importantes fonctions stabilisatrices. Étant vague, la norme peut s'appliquer à d'innombrables transactions, fournissant ainsi une sanction morale souple à des transactions qui autrement ne seraient pas régulées par des obligations statutaires spécifiques. A cet égard, la norme est une sorte de mastic, capable de boucher les fissures mouvantes des structures sociales, et qui sert de ciment moral à de multiples usages.

La norme de réciprocité ne joue pas seulement un rôle stabilisateur dans les rapports humains lorsqu'il y a carence d'un système bien développé de devoirs statutaires spécifiques, elle contribue aussi à l'équilibre social quand ce système existe et est bien établi. Les devoirs associés à un statut façonnent le comportement car le titulaire de ce statut les croit fondés en droit; ces devoirs possèdent une sorte de légitimité prima facie pour les membres du groupe convenablement socialisés. La norme générale de réciprocité constitue alors une défense de la stabilité sociale de deuxième ordre; elle fournit une source supplémentaire de motivation et une sanction morale de plus pour le respect des obligations statutaires spécifiques. Ainsi, l'employeur peut payer ses ouvriers non seulement par respect du contrat qui le lie à eux; mais aussi parce qu'il peut penser qu'ils ont mérité leur salaire. L'épouse au foyer peut se donner du mal pour préparer les repas de son mari, non seulement parce que cuisiner est une tâche qui lui incombe statutairement; mais parce qu'elle a peut-être un époux particulièrement attentionné. Dans chacun de ces cas, les devoirs associés à un statut sont remplis non seulement parce qu'il sont inhérents à ce statut et qu'on les croit justes, mais aussi parce que chacun de ces devoirs est en plus de cela vécu comme un « remboursement ». Résumons-nous, la norme de réciprocité exige que si autrui a rempli envers vous les devoirs associés à son statut, vous avez en retour l'obligation supplémentaire ou de deuxième ordre (remboursement) de respecter vos devoirs statutaires envers lui. De cette façon, le sentiment de gratitude renforce celui de rectitude et ajoute une marge de sécurité à la motivation de conformité.

45. Un cas intéressant de mécanisme servant à la création et au maintien d'obligations en attente est fourni par une partie du *Vartan Bhanji*, sorte d'échange rituel de cadeaux pratiqué au Pakistan et dans certaines parties de l'Inde. L'étude faite par Eglar de cette pratique montre bien que la réciprocité constitue une des règles fondamentales du *Vartan Bhanji*, tout cadeau reçu appelle un cadeau rendu, même chose pour une faveur. On peut également noter que le système évite soigneusement l'élimination totale des obligations en attente. Ainsi, lors d'un mariage, on offre des confiseries aux invités sur le départ. Tout en les pesant, l'hôtesse peut dire « ces cinq bonbons sont à vous », ce qui veut dire « ces friandises sont le remboursement des dons que vous m'avez faits autrefois », et elle ajoute alors une mesure supplémentaire, en disant, « ce sont les miennes ». A la prochaine occasion, on lui rendra son don et un peu plus, elle remboursera plus tard et ainsi de suite. Voir Z. E. Eglar, *Vartan Bhanji: Institutionalized Reciprocity in a Changing Punjab Village*, Ph. D. Thesis, Columbia University, 1958. On peut trouver d'autres mécanismes servant à maintenir des obligations non encore acquittées dans des prescriptions culturelles commandant aux individus de ne pas être trop pressés de payer leurs dettes sociales. Sans aller aussi loin que Sénèque pour qui « une personne qui veut se libérer de sa dette trop vite est un mauvais débiteur et une personne ingrate », on peut dire qu'un remboursement trop rapide est généralement considéré comme un acte inconvenant.

La question peut être posée différemment du point de vue de la déviance potentielle ou de la non-conformité. Toutes les obligations statutaires sont susceptibles d'être récusées et, occasionnellement, doivent être justifiées. Si, pour une raison quelconque, les gens refusent de s'acquitter de leurs devoirs, ceux qui sont en position d'attente peuvent avoir à justifier leurs réclamations. Pour ce faire, il existe bien évidemment de nombreux moyens standardisés. Invoquer la norme générale de réciprocité constitue un mode de justification des exigences les plus pratiques de respect des obligations statutaires. En dernier recours, l'homme qui exige ses « droits », peut dire, en effet, « Très bien, si vous ne voulez pas remplir vos obligations simplement parce que c'est votre devoir, souvenez-vous donc de tout ce que j'ai fait pour vous autrefois et exécutez-vous alors pour rembourser la dette que vous avez envers moi. » La norme de réciprocité fait ainsi office de seconde ligne de défense dans la protection des systèmes sociaux car elle peut servir à maîtriser la déviance naissante et à mobiliser des motivations auxiliaires pour assurer la conformité aux exigences statutaires existantes 46.

Les mécanismes initiateurs

Deux idées distinctes ont été émises concernant les fonctions sociales de la norme de réciprocité. L'une, tout à fait courante dans la théorie fonctionnelle, est que cette norme assure une fonction stabilisatrice au niveau du groupe. La seconde idée est que la norme n'est pas seulement, dans un certain sens, une protection ou un mécanisme de stabilisation mais qu'elle est aussi un « mécanisme initiateur ** ». Ce qui veut dire que la norme de réciprocité aide à engager une interaction sociale et qu'elle est fonctionnelle dans les premières phases de la vie de certains groupes, avant que ceux-ci n'aient élaboré un ensemble de devoirs statutaires différenciés et coutumiers.

Parler de la norme de réciprocité comme d'un « mécanisme initiateur », penser même à de tels mécanismes, nous situe loin du point de vue habituel de la théorie fonctionnelle. La théorie fonctionnelle se focalise ordinairement sur des systèmes déjà établis, se perpétuant, et sur les mécanismes qui permettent à un système social en place de se maintenir. Bien que la théorie fonctionnelle soit concernée par la question de savoir comment la socialisation prépare les acteurs à jouer leurs rôles dans la société, c'est rarement, voire jamais, que ses modèles théoriques généraux intègrent le traitement systématique des premiers pas d'un système social en tant que tel et, par conséquent, ils ne s'interrogent pas de façon formelle sur la nature des mécanismes utiles à la naissance d'un tel système.

Tout système social a bien entendu une histoire, ce qui suppose qu'il a eu un commencement même si celui-ci se situe dans l'Antiquité. Certes la question des origines peut facilement s'en-

- 46. Une illustration pertinente de cela est fournie par William F. Whyte: « Quand la vie du groupe se déroule sans heurt, les obligations entre membres ne sont pas explicitement reconnues. C'est seulement quand la relation se rompt que les obligations sous-jacentes apparaissent. Tant qu'Alec et Franck étaient amis, je n'ai jamais entendu l'un d'entre eux discuter des services qu'il avait rendus à l'autre, mais quand ils se disputaient... chacun se plaignait à Doc du fait que l'autre ne se comportait pas à son égard comme il aurait dû le faire compte tenu des services rendus » (Street Corner Society, Chicago, University of Chicago Press, 1945, p. 256).
- 47. Le fonctionnalisme moderne est apparu dans un monde où la mécanique newtonienne était la découverte scientifique dominante et le modèle de référence pour le développement des sciences sociales. La vision newtonienne n'était pas, bien sûr, une cosmologie préoccupée de la question des origines du système planétaire mais elle prenait l'existence des relations entre les planètes comme un fait établi. Aujourd'hui deux événements d'une portée générale encouragent, voire appellent, un changement dans les perspectives sociales. Dans l'un, la recherche spatiale, la question est de savoir comment des planètes artificielles peuvent être placées sur des orbites stables. Deuxièmement, la politique internationale nous demande d'aider les pays « sous-développés » à engager un cycle bénéfique d'accumulation du capital qui ensuite s'auto-entretiendra. Dans les deux cas, des problèmes « techniques » amènent forcément à se poser la question des « mécanismes initiateurs » et ces problèmes pourraient sans doute élever le mécontentement à l'égard des modèles sociologiques généraux qui les confinent largement dans des systèmes déjà établis.

liser dans les marécages de la métaphysique, cela dit de nombreux systèmes sociaux concrets possèdent des origines déterminées. Les mariages ne se font pas au paradis, et qu'ils finissent par des divorces ou qu'ils durent dans la joie, ils ont des origines identifiables. De même, les syndicats, les partis politiques, et tous les autres types de groupes ont des origines (de récentes études sur l'amitié et sur d'autres relations interpersonnelles liées à des projets de logement ont commencé à explorer ce problème).

Les individus sont continuellement réunis dans de nouvelles juxtapositions et combinaisons, qui donnent naissance à de nouveaux systèmes sociaux. Comment cela est-il possible ? Peut-on mettre cela uniquement sur le compte du hasard ? Il s'agit là de questions qui étaient familières aux premiers chercheurs sur le « comportement collectif », ceux-ci, préoccupés surtout par l'étude des foules, des émeutes et des rumeurs, s'intéressaient souvent en priorité à l'analyse du développement des groupes statu nascendi⁴⁸.

Bien que cette façon de voir les choses puisse paraître *a priori* assez éloignée de celle du fonctionnaliste, une fois que celui-ci l'a adoptée, il peut imaginer que certains types de mécanismes contribuant à la cristallisation des systèmes sociaux hors des contacts éphémères, seront dans une certaine mesure institutionnalisés ou bien répétés dans toute société. A ce niveau, il examine des « mécanismes initiateurs ». Cela dit, je pense que la norme de réciprocité est un de ces nombreux mécanismes initiateurs.

Du point de vue d'un modèle purement économique ou utilitariste 49, on rencontre certaines difficultés pour expliquer l'initiation des interactions sociales. Supposons l'existence de deux individus ou de deux groupes, Ego et Alter, chacun possède des biens de valeurs que l'autre convoite. Supposons aussi que chacun pense que l'intérêt matériel est le seul motif qui pousse l'autre à engager l'échange. Chacun peut alors penser que le plus avantageux pour lui est de s'emparer des richesses de l'autre sans se défaire des siennes. Supposons encore que chaque partie soupçonne l'autre d'avoir justement cette intention, peut-être sous l'effet des mécanismes projectifs ou empathiques. Depuis Hobbes au moins, on admet que dans de telles circonstances, il est fort probable que chaque partie voit dans l'échange un risque et regarde l'autre avec suspicion 50. Chacun alors peut hésiter à se séparer de ses richesses avant que l'autre n'ait livré les siennes. A l'instar des membres participants d'une conférence sur le désarmement, chacune des parties peut dire à l'autre, « Vous d'abord ! ». Ainsi l'échange peut être reporté voire totalement bloqué et la relation quant à elle peut être empêchée de se développer.

Dans de telles circonstances, la norme de réciprocité peut agir comme un mécanisme initiateur en évitant ou en permettant aux parties de sortir de cette impasse. Quand elle est intériorisée par les deux parties, la norme oblige celle qui a été la première bénéficiaire à rendre à un moment donné; elle fournit ainsi à celui qui s'est défait le premier la quasi-certitude qu'il sera remboursé. Par conséquent, on hésitera moins à être le premier et l'échange comme la relation sociale s'établiront plus facilement.

Conclusion

J'ai limité cette discussion sur la norme de réciprocité à l'étude de ses fonctions et à celle de ses contributions à la stabilité des systèmes sociaux, j'ai laissé de côté l'analyse de ses dysfonctions et celle de la façon dont cette norme provoque des tensions et des changements

- 48. Je suis redevable envers Howard S. Becker de cet aperçu et de bien d'autres dans lesquels les idées motrices de l'École de Chicago sur le comportement collectif semblent transparaître.
- 49. Certaines indications sur une approche utilitariste de ce problème peuvent être trouvées dans le stimulant article de T. C. Schelling, "An Essay on Bargaining", *American Economic Review*, vol. 46, June 1956, p. 281-306.
- 50. Cf. M. Deutsch, A Study of Conditions Affecting Cooperation, New York, Research Center for Human Relations, 1955, p. 25.

dans les sociétés. Le fait que d'habitude la norme impose des obligations de réciprocité seulement « quand la personne est en mesure » de rendre ne garantit aucunement la « capacité » de la personne à rendre. De plus, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles des questions sur la conformité et le montant du contre-don. Qui plus est, la norme de réciprocité peut amener les individus à établir des relations seulement ou de façon privilégiée avec ceux qui peuvent rembourser, ce qui conduit à négliger les besoins de ceux qui ne sont pas en mesure de le faire. En clair, la norme de réciprocité ne peut avoir d'effet réel sur les enfants, les personnes âgées, ou sur les handicapés mentaux ou physiques, et en théorie on peut supposer par ailleurs que des sortes fondamentalement différentes d'orientations normatives se développeront sous forme de codes moraux. Je compte étudier ces derniers ainsi que les problèmes qui leur sont liés dans des discussions ultérieures.